

# INFORMATIQUE

## 1990 La Réunion

### **Première partie (5 points)**

*Le candidat choisira un des deux sujets proposés et le traitera en une à deux pages (200 à 300 mots) de façon claire et précise.*

#### **Sujet A :**

Pour quelles raisons d'après vous a-t-on été conduit à faire une loi limitant l'utilisation des fichiers informatisés ?

#### **Sujet B :**

Citez un exemple dans lequel l'utilisation d'un logiciel éducatif vous semble apporter un plus à l'enseignement. Vous justifierez votre propos.

### **Deuxième partie (4 points)**

Qu'entend-on par les expressions suivantes : MÉMOIRE CENTRALE, MÉMOIRE VIVE, MÉMOIRE MORTE, MÉMOIRE DE MASSE ?

### **Troisième partie (11 points)**

On dispose d'un dictionnaire comportant 2 000 mots d'au plus 15 lettres minuscules, et on désire écrire un programme capable d'afficher tous les mots d'un document qui ne figurent pas dans le dictionnaire.

Le document est écrit en minuscules ; on peut supposer qu'il comporte moins de 250 caractères. Il n'est fait usage d'aucun signe de ponctuation, et deux mots ne sont séparés que par un seul espace.

1. Quelle structure de données adoptez-vous pour conserver en mémoire le dictionnaire ? Donnez une estimation de sa taille en kilo octets.
2. Faites l'analyse du problème, en y faisant apparaître le plus clairement possible les tâches d'extraction des mots du document et de vérification de l'appartenance ou non de chacun de ces mots au dictionnaire.
3. Codez votre analyse en BASIC, LSE ou PASCAL.

*N.B.* - On tiendra le plus grand compte de la qualité de la rédaction : clarté, concision, précision, documentation.